

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 28 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un et le vendredi vingt-huit mai à 09 h 30, le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sur la convocation et sous la présidence de M. Philippe MARTIN, Président du Conseil Départemental.

Etaient présents : M. X. BALLENGHIEN, Mmes N. BARROUILLET, C. BOUE, M. C. BOURDIL, Mme M-T BROCA-LANNAUD, MM. G. CASTET, JP. COT, Mmes C. DASTE-LEPLUS, C. DEJEAN-DUPEBE, C. DUCARROUGE, MM. F. DUPOUEY, P. DUPOUY, Mme P. ESPERON, MM. R. FRAIRET, M. GABAS, V. GOUANELLE, B. KSAZ, C. LAPREBENDE, F. LARROQUE, Mme V. MANISSOL, M. P. MARTIN, Mmes Y. RIBES, H. ROZIS LE BRETON, MM. J-P. SALERS, J. SAMALENS, C. TERRAIN, Mmes I. TINTANE et L. TOISON.

Excusés ou absents : Mmes F. CASALE, H. COOMANS, M-M. DALLA-BARBA, M. B. GENDRE, Mmes L. LABEDAN et C. SALLES.

Ont donné procuration : Mme F. CASALE à M. J-P. SALERS, Mme H. COOMANS à M. C. TERRAIN, Mme M-M. DALLA-BARBA à M. R. FRAIRET, M. B. GENDRE à Mme C. BOUE, Mme L. LABEDAN à Mme L. TOISON et Mme C. SALLES à M. F. DUPOUEY

## Délibération adoptée à l'unanimité

**OBJET** : Comité départemental Olympique et Sportif (CDOS) du Gers : demande de subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2021.

- 
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dont notamment les articles L. 3111-1 et suivants relatifs à l'organisation des départements ;
  - VU le rapport du Président du Conseil Départemental du Gers ;
  - VU l'avis des commissions organiques compétentes ;
  - VU les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 32, enveloppe 5642 du budget départemental ;

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

### **Le Conseil Départemental décide :**

Afin de permettre au Comité Départemental Olympique et Sportif du Gers (CDOS 32) de poursuivre ses missions auprès du mouvement sportif gersois et son partenariat avec le Département du Gers, notamment pour les actions dédiées au « sport & santé »,

- d'allouer une subvention globale de 44 000 € au CDOS 32, répartie comme suit :

- 24 000 € pour le fonctionnement de la structure ;
- 12 500 € pour le développement et la promotion des actions relevant des champs suivants :
  - . interface avec les comités sportifs départementaux,
  - . sport de nature,
  - . sport & handicap,
  - . Jeux Olympiques et Paralympiques 2024,
  - . sport au féminin,
- 7 500 € pour le développement des actions départementales dédiées au sport & santé ;

- d'accorder une aide en nature pour la reprographie de 2 000 copies, en noir et blanc, de « La Lettre du Comité départemental olympique et sportif », pour un coût annuel estimé à 70 € TTC ;

- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer la convention correspondante, dont le projet figure ci-joint.

Le Président,

**Philippe MARTIN.**

Délibération transmise et reçue en Préfecture le

Le Président du Conseil Départemental certifie que :

- la présente délibération a été affichée le
- et sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du mois de Mai 2021.